

CDDRA du Chablais
Compte-rendu du comité de pilotage
Jeudi 06 mai 2010

Feuille de présence annexée

ORDRE DU JOUR

1/ VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CDDRA

AXE 1 : Urbanisme/habitat/services

AXE 2 : Environnement/patrimoine

AXE 3 : Développement économique/emploi-formation/tourisme

AXE 4 : Transports/mobilité

AXE 5 : Gouvernance

2/ VALIDATION DU PSADER – AXE 6 : Agriculture-Forêt-Pêche

3/ DATES DES PROCHAINES COMMISSIONS THEMATIQUES

Mme Garin accueille l'assemblée et ouvre la séance en donnant l'ordre du jour de la réunion. Elle indique les principales échéances à venir.

1/ VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CDDRA

M. Baudin prend la parole et rappelle les grands principes d'éligibilité des projets au CDDRA.

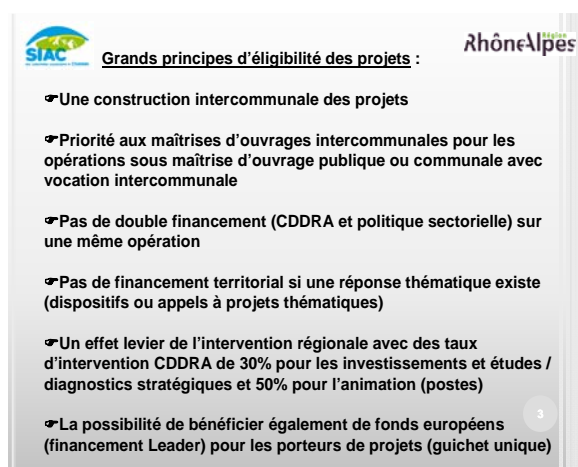


RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES D'ELIGIBILITE DES PROJETS AU CDDRA
(extrait du cahier technique relatif au cadre global technique et financier des CDDRA)

Objectifs généraux des projets :

- ☞ Encourager des démarches stratégiques fortes en matière de **Développement Durable**
- ☞ Favoriser les projets **innovants et expérimentaux**
- ☞ Proposer des actions **transversales, structurantes et équilibrées** sur tout le territoire
- ☞ Concilier développement économique et préservation de l'environnement
- ☞ S'assurer de la cohérence entre urbanisme et déplacements
- ☞ S'inscrire dans une démarche de politique renforcée en matière de coopérations et de solidarités au sein du Chablais et avec les espaces voisins

2

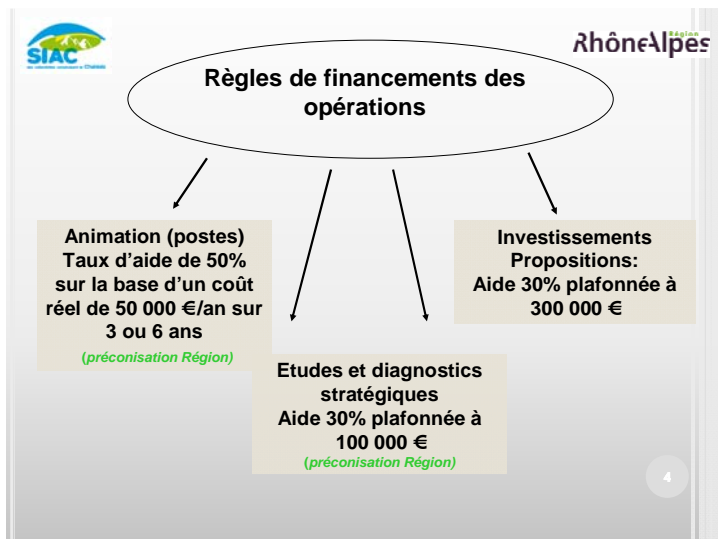


Grands principes d'éligibilité des projets :

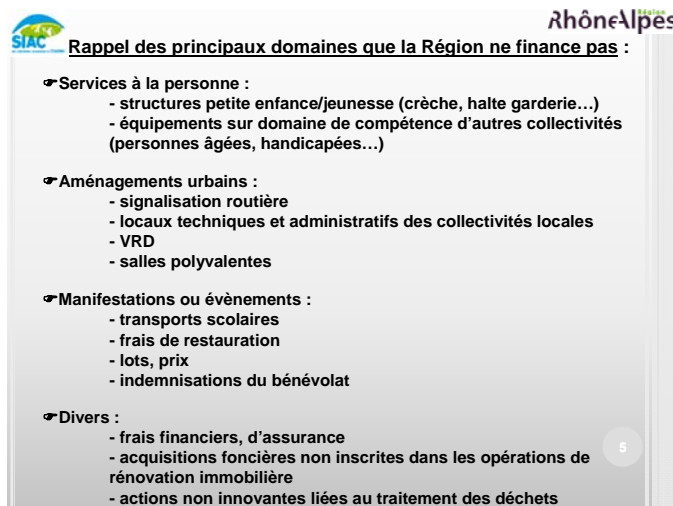
- ☞ Une construction intercommunale des projets
- ☞ Priorité aux maîtrises d'ouvrages intercommunales pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage publique ou communale avec vocation intercommunale
- ☞ Pas de double financement (CDDRA et politique sectorielle) sur une même opération
- ☞ Pas de financement territorial si une réponse thématique existe (dispositifs ou appels à projets thématiques)
- ☞ Un effet levier de l'intervention régionale avec des taux d'intervention CDDRA de 30% pour les investissements et études / diagnostics stratégiques et 50% pour l'animation (postes)
- ☞ La possibilité de bénéficier également de fonds européens (financement Leader) pour les porteurs de projets (guichet unique)

3

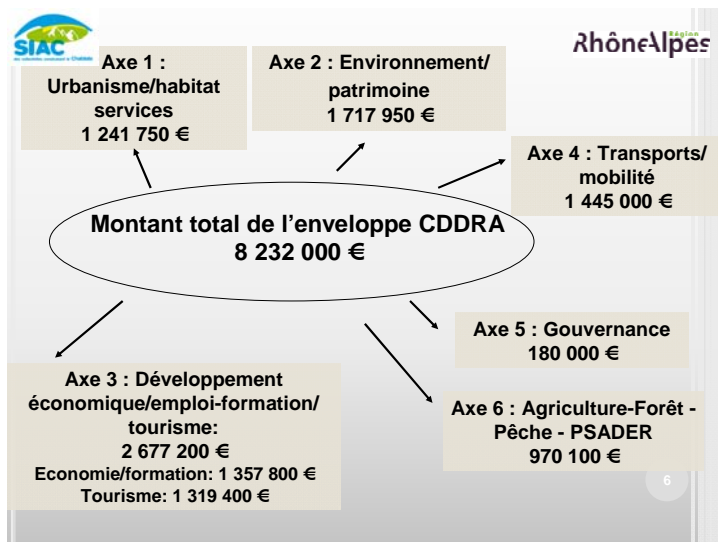
Mme Garin présente les règles de financements des opérations validées en Comité de pilotage CDDRA le 29 octobre 2010.



M. Baudin précise les principaux domaines que la Région ne finance pas dans le cadre du CDDRA.

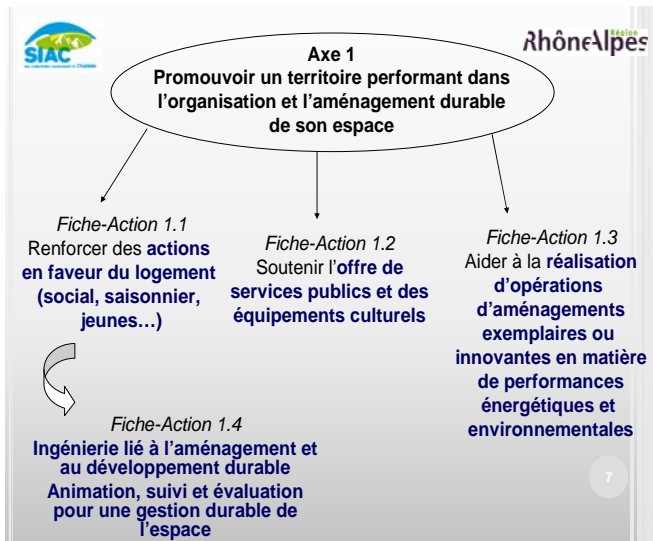


Mme Garin présente le montant total de l'enveloppe financière du CDDRA et la répartition des montants par axes



AXE 1

• Fiche action 1.1



Fiche-Action 1.1 Renforcer des actions en faveur du logement (social, saisonnier, jeunes...)

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Réalisation et animation d'études PLH/OPAH	Collectivités compétentes CCCL, CCBC Haut-Chablais	685 000	30% (F)	200 000	485 000
Communication PLH/OPAH	CCBC	10 000	30% (F)	3 000	7 000
Programme de logements aidés	Collectivités, bailleurs Sociaux CCCL	660 000	30% (I)	200 000	460 000
Réhabilitation de bâtiments en logements sociaux	Collectivités, bailleurs Sociaux CCBC, CCVA	660 000	30% (I)	200 000	460 000
Logement des jeunes	CLLAJ	53 666	30% (F)	16 100	37 566
TOTAL		2 068 666		619 100	1 449 566

Commentaires et remarques :

M. Rambicur demande à ce que les privés puissent être financés dans la réhabilitation. M. Moille indique que cette demande sera validée en comité d'avis. A la lecture du programme d'actions du CDDRA p.8, il est précisé « pour la production de logements sociaux ne pourront être aidés que les logements en PLUS, PLAI ou Accession Sociale et sur les territoires non couverts par un PLH ». M. Rambicur en conclut que les territoires à PLH sont exclus par ce dispositif et remplacés par « la convention de partenariat PLH ». M. Moille précise que c'est le texte de la délibération régionale et qu'on ne peut le modifier. Concernant le financement des communes « entre 1000 et 5000 habitants », M. Rambicur pose la question de ce choix. M. Moille répond que ces chiffres correspondent à la délibération et qu'il fera remonter cette remarque en comité d'avis. M. Rambicur demande à ce que les délibérations citées lui soient communiquées.

M. Riera demande si l'étude PLH de Thonon pourra être prise en compte. M. Moille fait référence à la délibération de la Région en citant « les aides ne sont attribuées pour les PLH que pour les intercommunalités ». M. Moille rappelle que peu de communes de 30 000 habitants ne sont pas dans une intercommunalité (Cannes et Thonon). M. Riera indique que la commune de Thonon est composée pour plus de sa moitié de logement social, ce qui est une injustice pour Thonon comparativement aux efforts faits. M. Moille est d'accord et souligne que les choses peuvent évoluer au cours de la nouvelle mandature. Ce point sera souligné lors du comité d'avis.


M. Breuil fait part à l'assemblée de la prise en compte de la notion de ville centre de Thonon. M. Moille répond que l'on ne peut modifier une délibération comme cela. M. Fillion souligne qu'il est logique de se tourner dans la ville centre. M. Moille espère que la commune de Thonon entrera dans une intercommunalité.

M. Maxit pose la question du financement des logements pour les villages de moins de 1000 habitants. Il lui est répondu que ceux-ci sont finançables en ligne directe.

M. Meynet pose la question des aides dont peuvent bénéficier les bailleurs privés au sujet de l'OPAH.

Des précisions seront demandées auprès de la Région sur la politique du logement par M. Baudin.

- **Fiche action 1.2**



Fiche-Action 1.2
Soutenir l'offre de services publics et des équipements culturels

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Animation et mise en réseau de bibliothèque	Collectivités Chablais	410 000	30% (F,I)	123 000	287 000
Mise en réseau de bornes internet d'information des services publics à l'échelle du Chablais	Mission Locale Jeunes	10 320	30% (I)	3 096	7 224
TOTAL		420 320		126 096	294 224

Commentaires et remarques :

Mme Baud-Roche évoque le dossier de la Base des Clerges : « Action non éligible car zone de baignade ». Elle précise que la Base des Clerges est une zone d'activités intercommunale de sport de haut niveau et amateur. C'est une base intercommunale interdite à la baignade et une section de sport adapté unique dans le département (programme Peps). Il ajoute que c'est le projet du nord du département.

M. Fillion exprime le rayonnement intercommunal du projet.

M. Moille pense que la fiche action était peut-être mal présentée. Il informe l'assemblée qu'un schéma de cohérence régional se met en place sur la pratique du kayak notamment. Il ajoute que si le site de la Base des Clerges est reconnu dans le schéma, celui-ci bénéficiera d'aides de la Région. M. Moille attire l'attention sur la motivation des dossiers sur le caractère intercommunal.

Mme Baud-Roche questionne qui doit être porteur ? Les communes ou le club ? M. Moille ne pense pas que les clubs puissent investir. Il précise que des sites seront reconnus d'intérêt régional.

Mme Billault demande si un dossier doit être transmis par Thonon. M. Moille répond qu'à priori les éléments ont été transmis. Mme Baud-Roche pose la question du devenir de ce dossier si cette orientation ne marche pas. M. Moille et Fillion répondent qu'au regard des éléments présentés, cela ne peut que marcher. Mme Baud-Roche questionne de la possibilité d'un plan B. M. Moille précise qu'il faut que le projet soit soutenu par les maires du Chablais. Via le CDDRA, y a-t-il un plan B s'interroge Mme Baud-Roche. M. Moille n'a pas de réponse en attendant le plan de cohérence régional. M. Fillion note que les maires sont prêts à soutenir le projet. M. Riera reprend que la ville centre déploie des moyens pour la population du Chablais.

Mme Baud-Roche précise que le comité de pilotage est présent pour décider de la prise en compte ou pas de certaines actions. Les décideurs sont-ils les membres du CoPil ou les techniciens de la Région ? Mme Garin exprime qu'il est nécessaire dans un premier temps de voir le résultat du schéma de cohérence régional et ensuite que si Thonon n'est pas pris, il faudra prendre les dispositions nécessaires. Elle ajoute qu'elle ne voit pas pourquoi Thonon n'entrerait pas dans ce schéma de cohérence régional.

Mme Baud-Roche souhaite que le SIAC et M. Fillion demandent aux maires du territoire d'écrire à la commune de Thonon pour leur faire part de leur soutien collectif à ce dossier.

M. Rambicur attire l'attention de l'assemblée sur le fait que c'est la porte ouverte aux projets communaux qui pourraient demander des aides.



M. Moille ajoute l'intérêt de faire passer le centre de la Base des Clerges dans le plan régional.

M. Fillion indique la prise en compte des subventions versées par les autres collectivités.

Mme Baud-Roche et M. Pittet abordent le dossier de la Visitation de la commune de Thonon. M. Moille souligne l'aide possible sur la fiche action 2.3 « valorisation des sites patrimoniaux ». Mme Garin précise que l'aide peut intervenir sur l'étude. Le complément d'informations apporté par Thonon a permis de développer le volet intercommunal de cette action. Elle ajoute que cette fiche action peut s'inscrire dans la fiche 2.3 sur l'environnement et le patrimoine. Mme Hautin attire l'attention de l'aspect davantage culturel que patrimonial de la fiche action.

Mme Garin rappelle le montant du premier CDRA attribué à la ville de Thonon qui n'était pas négligeable.

- **Fiche action 1.3.**





Fiche-Action 1.3
Aider à la réalisation d'opérations d'aménagements exemplaires ou innovantes en matière de performances énergétiques et environnementales

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Réhabilitation de bâtiments à performance énergétique	Collectivités, bailleurs sociaux Chablais	1 166 660	30% (I)	350 000 (50 000 par territoire)	816 660
Promotion / communication	Collectivités	10 000	30% (F)	3 000	7 000
TOTAL		1 176 660		353 000	823 660

10

Commentaires et remarques : Pas de commentaires particuliers.

- **Fiche action 1.4.**



Fiche-Action 1.4
Ingénierie lié à l'aménagement et au développement durable
Animation, suivi et évaluation pour une gestion durable de l'espace

Objet	Maître d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Animation suivi et évaluation du SCoT – gestion durable de l'espace (poste de chargée de mission)	SIAC	300 000	50% (F) sur 3 ans	75 000	225 000
Observatoire Chablais	SIAC	150 000	30% (F,I)	45 000	105 000
Communication Observatoire	SIAC	75 000	30% (F)	22 500	52 500
TOTAL		525 000		142 500	382 500

Commentaires et remarques :

M. Rambicur relève qu'il y a peu d'actions passerelles entre le CDDRA du Chablais et celui du Genevois. Mme Carini évoque la suite à donner sur les études sur les pôles locaux. M. Moille rappelle que le CDDRA devait être intégré à celui du Genevois. L'absence d'actions passerelles est un point faible du CDDRA du Chablais. Mme Carini attire l'attention sur le fait que le CDDRA du Genevois n'est pas assez avancé. M. Grange ajoute qu'il est trop tôt pour définir des actions passerelles et pense qu'il est nécessaire de prévoir des financements pour cela.

M. Fillion rappelle l'intérêt du CDDRA. Mme Carini fait les mêmes observations pour les axes 3, 4 et 6.

Tableau de synthèse générale Axe 1 :

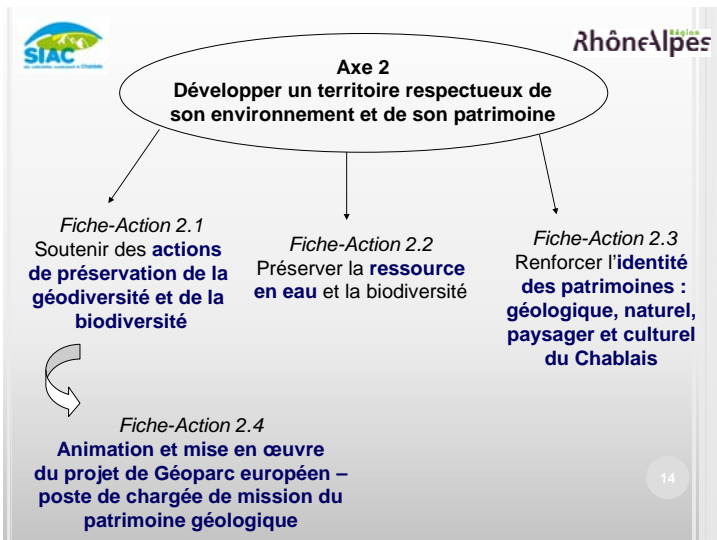
Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Fiche-Action 1.1	Collectivités, bailleurs sociaux, CLLAJ	2 068 666	619 100	1 449 566
Fiche-Action 1.2	Collectivités, Mission Locale Jeunes	420 320	126 096	294 224
Fiche-Action 1.3	Collectivités, bailleurs sociaux	1 176 660	353 000	823 660
Fiche-Action 1.4	SIAC	525 000	142 500	382 500
SOUS-TOTAL AXE 1		4 190 646	1 240 696	2 949 950
Réserve AXE 1			1 054	
TOTAL AXE 1			1 241 750	

M Baudin présente le tableau de synthèse de l'axe 1.

Mme Garin fait voter l'axe 1 à l'assemblée. L'AXE 1 est acté moins 3 abstentions. Abstentions : Mme Baud-Roche, M. Pittet, M. Riera,

AXE 2

• **Fiche action 2.1**



Fiche-Action 2.1 Soutenir des actions de préservation de la géodiversité et de la biodiversité

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts Prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Communication/ promotion du projet de Géoparc européen	SIAC et collectivités	95 000	30% (F)	28 500	66 500
Diagnostic des Espaces naturels remarquables ou sensibles sur le territoire	Collectivités	48 500	30% (F)	14 550	33 950
Haies paysagères	Collectivités Chablais	250 000	30% (F/I)	75 000	175 000
Sentier à vocation naturaliste	Collectivités Pays du Gavot	118 000	30% (I)	35 400	82 600
TOTAL		511 500		153 450	358 050

Commentaires et remarques :

Mme Baud-Roche intervient au sujet des haies paysagères. Elle précise qu'il n'y a pas de remise en cause de la philosophie de cette action mais que c'est l'exemple type du saupoudrage. Comment envisager cette action autrement ? Elle souligne que la subvention attribuée individuellement est minime par rapport au coût de traitement de la subvention.

M. Fillion précise qu'il est dommage de s'arrêter en si bon chemin, ce qui cassera le processus lancé.

M. Baudin exprime le fait que les haies paysagères étaient financées à titre expérimental dans le premier contrat et que cette action est à reprendre dans ce contrat-ci par l'ensemble des collectivités.


M. Fillion souhaiterait prolonger l'essai. M. Breuil évoque le problème de l'instruction des dossiers et des 150 euros versés aux personnes. Mme Garin précise que ce sera à chaque collectivité de grouper le tout. Mme Garin propose de limiter à **3 ans** et de favoriser **en priorité le logement social**. Mme Baud-Roche pose la question de préciser collectivités et bailleurs sociaux. M. Grange demande si cela est une obligation dans les parcs communaux des communes. Sans l'obligation, il y a la demande. M. Rambicur regrette que les collectivités n'aient pas repris cette action à leur compte.

M. Moille rappelle que cette action est inscrite dans le CDDRA et a été prévue sur l'ensemble du territoire.

Mme Baud-Roche évoque le prix semblable entre les tuyas et les haies paysagères.

Le Comité de Pilotage valide le financement des haies paysagères sur les 3 ans et de favoriser en priorité le logement social.

- **Fiche action 2.2**



RhôneAlpes


Fiche-Action 2.2
Protéger la ressource en eau et la biodiversité

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Etude de gestion des eaux pluviales	Collectivités Haut-Chablais	100 000	30% (F)	30 000	70 000
Etudes contre l'érosion des berges	Collectivités Thonon	50 000	30% (F)	15 000	35 000
Etude lutte contre l'eutrophisation et l'envasement des lacs	Collectivités CCVA	100 000	30% (F)	30 000	70 000
Document expérimental de sensibilisation à l'environnement	Collectivités Chablais	10 000	30% (F)	3 000	7 000
TOTAL		260 000		78 000	182 000

Commentaires et remarques :

Mme Baud-Roche souhaite qu'apparaisse « Thonon/Publier » dans les maîtres d'ouvrage de l'opération « études contre l'érosion des berges ». La « CCVA et le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais » sont rajoutés en maîtres d'ouvrage dans l'opération « étude de lutte contre l'eutrophisation et l'envasement des lacs ».


- **Fiches action 2.3 et 2.4**



RhôneAlpes

Fiche-Action 2.3
Renforcer l'identité des patrimoines : géologique, naturel, paysager et culturel du Chablais

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Mise en œuvre de la Route géologique et de ses géosites	SIAC et collectivités	1 333 330	30% (I)	400 000	933 330
Actions d'animation de découverte du patrimoine naturel et géologique	SIAC et collectivités	366 666	30% (I)	110 000	256 666
Itinéraires pédestres géologiques de découvertes virtuelles	SIAC, collectivités, associations	70 000	30% (F)	21 000	49 000
Valorisation de sites patrimoniaux	Collectivités, sites remarquables	1 666 668	30% (I)	500 000	1 166 668
Chemins de Traverse	Maison des Arts de Thonon-Evian	1 000 000	30% (F)	300 000	700 000
TOTAL		4 436 667		1 331 000	3 105 667



RhôneAlpes

Fiche-Action 2.4
Animation et mise en œuvre du projet de Géoparc européen – poste de chargée de mission du patrimoine géologique

Objet	Maître d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Animation et mise en œuvre du projet de Géoparc européen (poste de chargée de mission patrimoine géologique)	SIAC	300 000	50% sur 3 ans (F)	75 000	225 000
Réalisation du dossier de candidature UNESCO du projet de Géoparc européen	SIAC	35 000	30% (F)	10 500	24 500
TOTAL		335 000		85 500	249 500

Commentaires et remarques : Pas de commentaires.

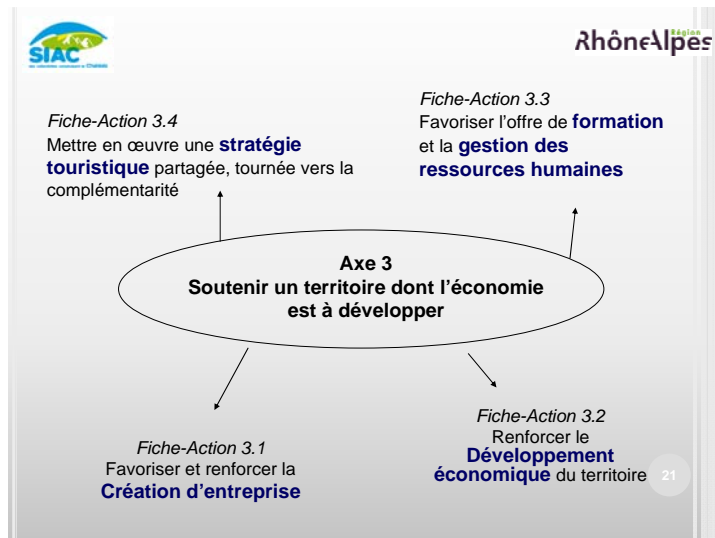
Tableau de synthèse générale Axe 2 :

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Fiche-Action 2.1	SIAC, Collectivités	511 500	153 450	358 050
Fiche-Action 2.2	Collectivités	260 000	78 000	182 000
Fiche-Action 2.3	SIAC, collectivités, MATE...	4 436 667	1 331 000	3 105 667
Fiche-Action 2.4	SIAC	335 000	85 500	249 500
SOUS-TOTAL AXE 2		5 543 167	1 647 950	3 895 217
Réserve AXE 2			70 000	
TOTAL AXE 2			1 717 950	

M. Baudin présente le tableau récapitulatif de l'axe 2

L'axe 2 est acté à l'unanimité.

Axe 3





-
- **Fiche action 3.1.1.** : Présentation du volet économique par M. Jacob, chargé de mission économique à Chablais Léman Développement.

Fiche-Action 3.1.1 Animation Plateforme initiative locale (PFIL)

Objet	Maître d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Accompagnement créateurs repreneurs - Animation PFIL	Chablais Initiative Tout le Chablais	300 000	50% (F)	150 000	150 000
TOTAL		300 000		150 000	150 000

Commentaires et remarques : Pas de commentaires.

- **Fiche action 3.1.2**

Fiche Action 3.1.2 Des solutions d'hébergement pour les entrepreneurs et créateurs d'entreprises – La pépinière du Chablais

Objet	Maître d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Pépinière	CLD	80 000		24 000	56 000
Etude	CCBC,	150 000	50% (F)	60 000	90 000
Animation	CCPE,	1 800 000	Dégressif	300 000	1 500 000
Infrastructures	Thonon, CCCL		30% (I)		
TOTAL		2 030 000		384 000	1 646 000

23



Commentaires et remarques :

M. Gaudin demande quelle est la nature des entreprises hébergées. Il ajoute que les pépinières sont des activités innovantes pour un développement.

Une question est posée sur le financement des petites infrastructures. Mme Baud-Roche répond que la CCCL avait de la surface disponible et c'était une opportunité pour tester un outil pépinière. Le groupe de travail sur la pépinière d'entreprise réfléchit à une seconde phase avec la construction d'un bâtiment pour la future pépinière du Chablais (tertiaires, ateliers, artisans). M Fillion explique qu'il existe un comité de sélection (élus, nombre d'entreprises).

M. Gaudin indique qu'il connaît le dossier et pense que ce n'est pas assez porteur.

- **Fiche action 3.2.1**

Fiche-Action 3.2.1 Renforcement et positionnement des activités économiques dans une perspective d'éco-territoire

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Valorisation ZAE	CLD /	400 000	30% (F)	120 000	280 000
Schéma accueil et études	collectivités				
	Tout le Chablais				
Aménagements	Collectivités	900 000	30% (I)	270 000	630 000
	Tout le Chablais				
Chablais éco-territoire	CLD	90 000	30% (F)	27 000	63 000
Etudes préalables					
Promotion économique	CLD	100 000	30% (F)	30 000	70 000
TOTAL		1 490 000		447 000	1 043 000


24

Commentaires et remarques :

Mme Hautin évoque le projet de signalétique de l'Espace Léman et rappelle l'historique de la demande de financement anticipé. M. Fillion rappelle l'engagement du Président de la Région Rhône-Alpes sur ce dossier. M. Moille demande à ce que cette action soit passée le 09/07. M. Baudin et Mme Carini confirment que cette action est en lien avec le protocole d'actions du Label Grand Projet Rhône-Alpes et que l'action fléchée au protocole GPRA est financée dans le cadre du CDDRA. M. Jacob ajoute que les actions fléchées dans cette fiche (requalification des ZAE du territoire) sont inscrites au Label Grand Projet et sont finançables au travers des CDDRA. Il s'agit d'actions passerelles avec les contrats de

l'ARC. Mme Carini trouve que le fléchage des actions passerelles, bien qu'existantes, sont relativement mal mises en valeur dans le programme d'action du CDDRA. Il s'agirait de plus les faire ressortir dans la rédaction.

- **Fiches action 3.2.2 et 3.2.3.**




Rhône-Alpes

Fiche-Action 3.2.2
Animation économique généraliste du territoire

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Poste animateur éco	CLD	300 000	50% (F)	150 000	150 000
Veille et études	CLD	100 000	30% (F)	30 000	70 000
Développement d'outils	CLD, Collectivités Tout le Chablais	60 000	30% (F)	18 000	42 000
TOTAL		460 000		198 000	262 000

25



Rhône-Alpes

Fiche-Action 3.2.3
Se donner des outils pour renforcer les échanges économiques transfrontaliers et avec les territoires extérieurs

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Projet Trans-Lémanique des Affaires	CLD, CMA, OI DC	50 000	30% (I, F)	15 000	35 000
Opérations, outils et promotion économique	CLD Tout le Chablais	66 000	30% (F)	19 800	46 200
TOTAL		116 000		34 800	81 200


26

Commentaires et remarques :

M. Moille regrette que seulement 34 800 euros soient affectés à la fiche action 3.2.3.

M. Jacob précise que les actions passerelles avec les contrats de l'ARC ne se résument pas à cette fiche action. Elles sont incluses principalement dans les deux fiches actions précédentes, notamment au travers de l'action de requalification des ZAE inscrites au GPRA et au travers de l'animation économique très présente dans le cadre de travail de l'ARC et du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois.

- **Fiche action 3.3 relative à l'orientation et l'offre en formation.**



Rhône-Alpes

Fiche-Action 3.3
Favoriser l'orientation, l'offre en formation, la mise en œuvre d'outils en lien avec les besoins et le devenir du territoire et accompagner les démarches à destination des employeurs et saisonniers

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Relation école-entreprise	CLD, CIO, etc	200 000	30% (F)	60 000	140 000
Accompagnement de l'entreprise à la gestion des ressources humaines	Chambre de métiers 74, CLD	130 000	30% (F)	39 000	91 000
Espaces de rencontre et d'échange	ADAPT, CLD	150 000	30% (F)	45 000	105 000
TOTAL		480 000		144 000	336 000



27

Commentaires et remarques :

M. Grange demande si les Mardis des Métiers sont compris dans ces actions. Il lui est répondu que oui.

Le volet développement économique emploi formation est acté à l'unanimité.

- **Fiche action 3.4.1** : Présentation du volet tourisme par Amélie Giroux, chargée de mission tourisme à Chablais Léman Développement.

Fiche-Action 3.4.1
Développer des produits de découverte identitaires du Chablais



Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Développement de produits de découverte des géopatrimoines	Collectivités, associations	1 500 000	30% (F, I)	300 000 (I) 150 000 (F)	1 050 000
Structuration de l'offre liée à l'eau					
Structuration de l'offre d'itinérance					
TOTAL		1 500 000		450 000	1 050 000

28

Commentaires et remarques :

M Breuil intervient au sujet du projet de Novel. Il estime que le coût de ce projet (1 750 000 euros) est élevé même si cela est plafonné et qu'il faut faire preuve de plus de réalisme. Mme Garin précise que ce projet devra être auditionné. Mme Giroux indique que le contenu du projet n'est pas précisément connu.

- **Fiche action 3.4.2**

Fiche-Action 3.4.2
Améliorer la qualité de l'hébergement sur le territoire



Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Amélioration de l'offre d'hôtellerie familiale	Collectivités, Particuliers (12 projets environ)	1 200 000	30% (I)	360 000 Plafond d'aide : 30 000 euros par projet	
Création / réhabilitation de gîtes d'étapes aux abords de sentiers de randonnée reconnus					
TOTAL		1 200 000		360 000	840 000

29

Commentaires et remarques :

Pas de commentaires particuliers.

- **Fiche action 3.4.3**

Fiche-Action 3.4.3
Professionaliser les acteurs du tourisme



Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Professionalisation / accompagnement des acteurs du tourisme	Collectivités, associations	250 000	30% (F)	75 000	175 000
Animation du Point Accueil Saisonnier	Mission Locale du Chablais	300 000	50% sur 3 ans (F)	75 000	225 000
Communication Point Accueil Saisonnier	Mission Locale du Chablais	250 000	30% (F)	75 000	175 000
TOTAL		800 000		225 000	575 000

30

Commentaires et remarques :

Mme Baud-Roche intervient sur le Point Accueil Saisonnier (PAS). Elle pose la question du devenir du PAS après les 3 ans ? M. Moille précise qu'il faut trouver une solution collective pour le Chablais. Mme Baud-Roche estime qu'il faut que les collectivités concernées prennent en compte ce PAS. Elle remercie le soutien de la commune de Morzine sur ce dossier mais déplore la très difficile implication du milieu économique dans cette action. M. Moille évoque le Plan de Saisonnalité de la Région. Il précise que le CDDRA finance depuis presque 10 ans le PAS. Mme Baud-Roche souligne l'action du SNTF (remontées mécaniques) très active pour les saisonniers. M. Battandier indique que nous avons 3 ans devant nous de travail et que l'on verra ensuite. M. Moille précise que c'est le SIAC aujourd'hui qui compense.

- **Fiche action 3.4.4**

Fiche-Action 3.4.4
Améliorer la lisibilité de l'offre touristique du Chablais



Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Conception et édition de supports de promotion (carte touristique, site internet...)	Collectivités, associations, offices de tourisme intercommunaux	250 000	30% (F)	75 000	175 000
TOTAL		250 000		75 000	175 000

31

Commentaires et remarques :

Pas de commentaires.

- **Fiche action 3.4.5**

Fiche-Action 3.4.5
Renforcer la coopération entre les acteurs touristiques du territoire

Objet	Maître d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Poste animation tourisme	CLD	300 000	50% (F)	150 000	150 000
TOTAL		300 000		150 000	150 000

32

Commentaires et remarques :

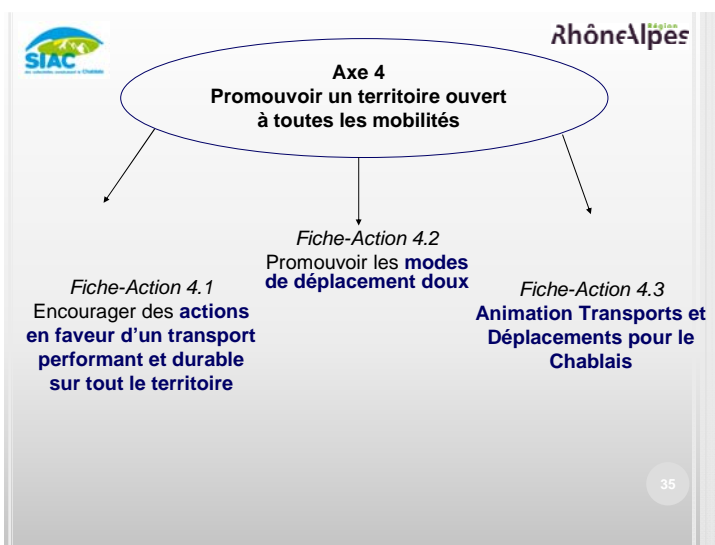
M. Riera pose la question du thermalisme.

M. Moille indique à l'assemblée que la Région ne soutient pas le thermalisme de même que l'Etat et le Conseil général de Haute-Savoie. Mme Baud-Roche pose à son tour la question du thermoludisme. Elle ajoute que toutes les opérations en lien avec la santé seront soutenues par la Région et hors investissement (depuis 2004). Mme Hautin souligne que le projet des thermes de Thonon intègre pleinement l'évolution vers le ludisme et le bien-être. Sur ces aspects, elle pose la question du financement possible. M Moille répond que non mais la question sera posée. Il ajoute que les politiques peuvent évoluer.

Le volet tourisme est acté avec 2 abstentions : Mme Baud-Roche, M. Pittet.

AXE 4

- **Fiche action 4.1** présenté par Cyrielle Tosi, chargée de mission Transports/mobilité au SIAC.



Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Transport à la Demande (étude, fonctionnement)	SIAC, collectivités Chablais	250 000	50% (F)	75 000	175 000
Etude pour de la billetterie intégrée	Collectivités Chablais	50 000	30% (F)	15 000	35 000
Nouvelles lignes TC (étude, fonctionnement)	Collectivités CCBC, CCVA, SICVA	600 000	30% (F)	180 000	420 000
Observatoire des déplacements	SIAC, collectivités	200 000	30% (F, I)	40 000 (F) 20 000 (I)	140 000
Développement des lignes lacustres	Collectivités Thonon, CCC, Evian	1 866 666	30% (F)	560 000	1 306 666
Communication et promotion	Collectivités Chablais	50 000	30% (F)	15 000	35 000
TOTAL		3 016 666		905 000	2 111 666

36

Commentaires et remarques :

La demande précise de rebasculer les 160 000 euros en réserve sur les transports lacustres. Pour l'opération « développement des lignes lacustres », 400 000 euros sont inscrits pour 4 ans. « D'ici 4 ans, les choses peuvent évoluer ». M. Rambicur en conclut qu'il faudra renégocier dans 4 ans. M. Moille indique que la Région ne souhaiterait pas pérenniser ce soutien sur un prestataire suisse. Dans 4 ans, les choses changeront (conseillers territoriaux). M. Grange approuve les 400 000 euros en fonctionnement. M. Moille précise qu'on peut espérer que le trafic augmentera, la CGN ne sera pas en déficit croissant. Mme Garin souligne le coût plein tarif pour les étudiants. Pour le développement des lignes lacustres, M. Moille demande de laisser les 400 000 euros sur 4 ans soit 100 000 euros par an. L'enveloppe des 160 000 euros est affectée en part de réserve. M. Fillion estime que c'est une assurance. M. Moille indique que le Conseil général estime que l'enveloppe attribuée aux lignes lacustres est élevée.

Sur l'opération « nouvelles lignes TC », M. Moille demande la modification « lignes touristiques » et la précision des études concernées. Le financement des lignes touristiques concerne le fonctionnement de ces lignes. Pour les lignes inter urbaines, ce sont les études qui sont prises en compte.

M. Riera soulève la question du financement du parking relais des Rives et Ripaille. M. Moille lui répond que la Région ne finance pas ce type d'opération. M. Grange ajoute que les parkings n'étaient pas dans le premier CDRA. M. Moille précise qu'il faudra attendre la nouvelle mandature. M. Breuil estime qu'il y a une démarche globale d'accompagnement à mettre en œuvre. Mme Baud-Roche questionne si la délibération précise la gare ferroviaire. M. Moille répond que les délibérations ne sont pas figées. M. Zory indique que la Région a le droit de choisir sa politique et il ajoute que l'on peut exprimer de nouveaux besoins.

- **Fiche action 4.2.**

Fiche-Action 4.2
Promouvoir les modes de déplacement doux



Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Schéma d'aménagement cyclable du Chablais	SIAC	200 000	30% (F)	60 000	140 000
Actions en faveur du vélo	Collectivités CCBC, Thonon, SICVA	433 330	30% (F, I)	115 000 (I) 15 000 (F)	303 330
Aménagements d'itinéraires doux	Collectivités CCPE, CCBC	666 666	30% (I)	200 000	466 666
TOTAL		1 300 000		390 000	910 000

37

Commentaires et remarques :

Mme Baud-Roche s'interroge sur le projet de voie verte de Corzent. Ce projet est financé au titre du label Grand Projet Rhône-Alpes. Possibilité de cumul de financements CDDRA-GPRA.

- **Fiche action 4.3**

Fiche-Action 4.3
Animation Transports & Déplacements pour le Chablais

Objet	Maître d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Animation Transports et Déplacements sur le Chablais	SIAC	300 000	50% (F)	150 000	150 000
TOTAL		300 000		150 000	150 000

38

Commentaires et remarques : Pas de commentaires.

Mlle Tosi présente le tableau de synthèse générale de l'axe 4.

L'axe 4 « Transports-Mobilité » est acté avec 6 abstentions.

Abstentions : M. Breuil, M. Pittet, M. Riera, M. Baud, M. Berly, M. Rambicur.








Tableau de synthèse générale Axe 4 :

Objet	Maitres d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Fiche-Action 4.1	SIAC, collectivités	3 016 666	905 000	2 111 666
Fiche-Action 4.2	SIAC, collectivités	1 300 000	390 000	910 000
Fiche-Action 4.3	SIAC	300 000	150 000	150 000
SOUS-TOTAL AXE 4		4 616 666	1 445 000	3 171 666
Réserve AXE 4			0	
TOTAL AXE 4			1 445 000	

39

AXE 5 « Gouvernance »

- **Fiche action 5.1**

Fiche-Action 5.1
Animation et coordination générale du CDDRA

Objet	Maître d'ouvrage	Coûts prévisionnels (en euros)	F/I	Conseil Régional (en euros)	Autres (en euros)
Animation et coordination généraliste du CDDRA	SIAC	300 000	50% (F)	150 000	150 000
Outils de communication / aide à la réflexion à l'échelle du Chablais	SIAC	100 000	30% (F)	30 000	70 000
TOTAL		400 000		180 000	220 000

42

Commentaires et remarques : Pas de remarques.

Axe 5 « Gouvernance » voté à l'unanimité

2/ VALIDATION DU PSADER – AXE 6 : Agriculture-Forêt-Pêche

M Baudin présente le tableau de synthèse générale de l'axe 6 relatif au PSADER.

Objet	Maîtres d'ouvrage	Coûts prévisionnels	Conseil Régional	Autres
Fiche-Action 6.1a	Collectivités, ch. Agri., associations et groupements, agriculteurs	728 000	218 500	509 500
Fiche-Action 6.1b	Collectivités, chambre d'Agriculture, coopératives, structures collectives	450 000	135 000	315 000
Fiche-Action 6.1c	Collectivités, chambre d'Agriculture, structures collectives	638 000	191 400	446 600
Fiche-Action 6.2a	CRPF, collectivités, privés, FIB	874 000	262 200	611 800
Fiche-Action 6.2b	Collectivités	60 000	18 000	42 000
Fiche-Action 6.2c	Collectivités	254 000	105 000	149 000
Fiche-Action 6.3	APERA, AAIPPLA	80 000	40 000	40 000
Fiche-Action 6.4a	SIAC	156 556	78 328	78 228
Fiche-Action 6.4b	Collectivités, chambre d'Agriculture	30 000	9 000	21 000
SOUS-TOTAL AXE 6		3 270 556	1 057 428	2 213 128
Réserve AXE 6			- 87 328	
TOTAL AXE 6			970 100	

Commentaires et remarques :

Il est relevé le lien avec des actions passerelles éventuelles avec le projet agricole de l'agglomération.

Vote du PSADER à l'unanimité.

3/ DATES DES PROCHAINES COMMISSIONS THEMATIQUES

Mme Garin présente les prochaines dates des commissions thématiques.

Dates des prochaines commissions thématiques :

Commission thématique Urbanisme / Habitat / Services : jeudi 27 mai 2010 à 14h00

Commission thématique Agriculture-Environnement-Forêt : jeudi 03 juin 2010 à 09h00

Commission thématique Développement économique / Emploi / Formation : mardi 08 juin 2010 à 09h00

Commission thématique Tourisme Loisirs : mardi 08 juin 2010 à 10h30

Commission thématique Mobilité-Transports-Déplacements : jeudi 17 juin 2010 à 14h30

Prochain comité de pilotage CDDRA : vendredi 09 juillet 2010 à 14h00

Mme GARIN remercie les membres présents.

La séance est levée à 16H45.